



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

TGV

Question écrite n° 43420

Texte de la question

M. Jean-Pierre Defontaine attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur la décision unilatérale de la SCNF de supprimer sur la ligne Arras-Paris 10 TGV quotidiens, et ce dès le mois de décembre 2004. Au-delà du nouveau mauvais coup porté au service public, c'est pénaliser l'ensemble des usagers et habitants du pays d'Artois qui travaillent à Paris, qui empruntent régulièrement cette ligne. Sur le plan économique, c'est une atteinte à l'attractivité de l'Arrageois, et au dynamisme de ses élus, des organismes consulaires, des professionnels et des investisseurs. Cette position de la SNCF est prise sans concertation avec les acteurs locaux qui avaient, il y a trois ans, plaidé avec succès à la création de ces dessertes, et ne peuvent accepter sans réagir cette difficile décision. Aussi, il lui demande de bien vouloir réexaminer cette situation préjudiciable aux usagers de cette ligne TGV et à l'activité de notre région.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Defontaine](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43420

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 juillet 2004, page 5245